

**LEGENDE**

**C M** Certificat Médical : **OBLIGATOIRE si 1ère demande de licence F.F.P.J.P. conformément à l'art. 8 du Règlement médical fédéral**

Le Président .....certifie exactes les informations figurant sur ce bordereau et que tous ces adhérents ont bien été informés:  
- de l'intérêt de souscrire les garanties optionnelles, accidents corporels, correspondant à l'option "avantage" de la compagnie d'Assurance M.M.A conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport .  
- que les informations recueillies figurant sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique, conformément à la loi du 06/01/1978, et qu'ils bénéficient d'un droit d'accès et de rectification auprès du siège de la F.F.P.J.P.

**SIGNATURE:**